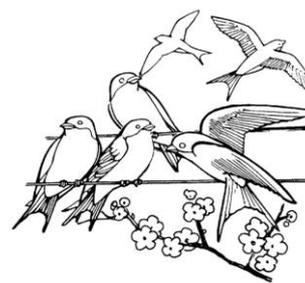


Infos BOTANS



Mars 2017

Mairie de Botans

☎ 09 67 14 11 19
mairie.debotans@wanadoo.fr
<http://www.mairie-botans.com/>

Heures d'ouverture au public :

- Mardi de 18 h à 19 h
- Samedi de 10 h 00 à 11 h 30

DISTINCTION HONORIFIQUE

Jean-Pierre DEMARCHE a récemment reçu le titre de Maire honoraire pour avoir été maire de Botans de 1991 à 2014 soit largement plus des dix-huit ans requis pour mériter cette distinction.

Les membres du Conseil Municipal lui adressent leurs plus vives félicitations.

Rappel : BUREAU de VOTE pour les ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Les élections présidentielles auront lieu les dimanches 23 Avril et 7 Mai.

Nous invitons toutes les personnes qui souhaitent faire partie du bureau de vote à se faire connaître en mairie par téléphone ou en se présentant au secrétariat. Pour faire partie du bureau, il est indispensable d'être inscrit sur les listes électorales.

Merci d'avance pour votre collaboration.

INSCRIPTIONS A L'ECOLE MATERNELLE DE DORANS

L'inscription à l'école maternelle de Dorans pour les enfants de Botans aura lieu :
- **le vendredi 1 avril de 14 heures à 16 heures 30**

Se munir des documents suivants :

- certificat d'inscription délivré par la mairie du domicile
- photocopies du livret de famille (pages parents et pages enfants)
- photocopies du carnet de santé concernant les vaccinations obligatoires

Remarques :

- ces inscriptions concernent uniquement les nouveaux élèves
- pour tous renseignements complémentaires, téléphoner au **03.84.56.08.84**

INSCRIPTIONS RPI DORANS-BOTANS-BERMONT-SEVENANS

Votre enfant entrera l'année prochaine au CP, 1ère année de l'école élémentaire.

Les inscriptions se feront à l'école élémentaire de Dorans

le mercredi 3 mai 2017 de 8h30 à 11h30

le vendredi 5 mai 2017 de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

Veillez-vous munir des pièces suivantes :

- Certificat d'inscription délivré par la mairie du domicile
- Photocopies du livret de famille (page parents et page enfants)
- Justificatif des vaccinations (photocopies du carnet de santé concernant les vaccinations obligatoires)

Pour tout renseignement complémentaire, téléphoner au **03 84 56 08 27** ou par email : **ecole.dorans@orange.fr**

Meilleures salutations,
La directrice, Mme SIMPLOT

TRAVAUX « ECHANGEUR de SEVENANS »

La réunion qui s'est tenue le mercredi 22 mars à *La Maison du Temps Libre* de Dorans a permis à chacun de prendre connaissance du programme des travaux du futur échangeur et en particulier des tirs de mines qui doivent être effectués sur les communes de Botans et Dorans. Ces tirs de mine doivent avoir lieu une fois par jour le matin juste après 11 heures et dureront presque une année.

Considérant ne pas avoir été informé correctement de l'avancement des études et jugeant que les expertises des maisons n'ont pas été faites dans des conditions acceptables permettant un recours pour dédommagement en cas de sinistre, le Conseil Municipal s'est réuni en Conseil extraordinaire. Un arrêté a été pris interdisant les tirs de mine tant que les expertises des maisons n'auront pas été faites avec un expert judiciaire accompagné d'un huissier. Le Conseil Municipal s'est aussi prononcé pour demander à la société APRR d'installer des dispositifs anti-bruit au niveau du Barreau et de la portion RN1019 en 2x2 voies.

La municipalité a besoin de votre soutien et vous demande de l'aider à défendre les intérêts et l'avenir de notre commune.

Rappel : BRULAGE DES DECHETS VEGETAUX

L'arrêté préfectoral du 9 juillet 2012 interdit le brûlage des déchets verts.

Article 1^{er} : Le brûlage à l'air libre des déchets dits verts, éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage et autres pratiques similaires qu'il soit produit par les ménages ou par les collectivités, est interdit.

Article 2 : Le brûlage à l'air libre des déchets verts agricoles; le brûlage des déchets verts issus de la gestion forestière par incinération ou brûlage dirigé d'une partie des végétaux faisant l'objet d'intervention forestière sont interdits.

Article 3 : La pratique de l'écobuage (débroussaillage par le feu) est interdite.

FÊTE de PÂQUES au MUSEE AGRICOLE

**Fête de Pâques Musée
Agricole Botans (90)
16 et 17 avril 2017 - 13h30 à 18h**

Les traditions de Pâques
Aurélie, sa mini ferme
« le Car à Pattes »



**Recherche
des œufs dans les nids**

**Troc
Plantes**

Promenade à poney, brioches, jeux d'adresse

Tarifs : -15 ans → 2 € +15 ans → 3 €
<http://museeagricole.botans.free.fr>



ASSOCIATION Lou Veil Melun « BROCANTE 2017 »

Vendredi 10 mars, l'Association Lou Veil Melun s'est réunie en réunion extraordinaire pour élire son Président.

Mr Patrick MUTSCHLER a été élu à l'unanimité.

Pour les personnes intéressées, c'est l'heure de réserver son emplacement pour la **25° brocante** qui se déroulera le **18 juin 2017**.

Notre manifestation remporte toujours un franc succès, nous sommes toujours complets et refusons des inscriptions tous les ans. Afin de favoriser les personnes du village qui veulent s'inscrire, nous vous proposons de nous faire parvenir votre inscription avant la publication officielle (presse, site Internet etc....)

Le bulletin d'inscription est en ligne. Vous pouvez le consulter sur <https://www.facebook.com/louveilmelun/>

Pour tous renseignements : Mr DECHAMBENOIT JOEL

09.61.20.16.03 ou laurence.dechambenoit@orange.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom ou
Raison sociale Prénom

Adresse :

Ville :Code Postal :.....

Téléphone : * Nature du stand :
Email :*

* Mention obligatoire

TARIF

Nombre d'emplacement
de **5 METRES à 10€** SOMME TOTALE : €

Aucune réservation ne sera prise en compte si elle n'est pas accompagnée.

- **Du règlement.**
- **Une enveloppe timbrée avec votre adresse complète.**
- **Professionnel : N° du registre du commerce.**
- **Particulier : joindre une photocopie recto verso de votre carte d'identité.**

Chèque bancaire à libeller : **Association : LOU VEIL MELUN** à expédier à
Monsieur DECHAMBENOIT Joël
1 Bis rue de la Millerate 90400 Botans

Pour tout renseignement Téléphone : **09.61.20.16.03**

Email : laurence.dechambenoit@orange.fr

Vous pourrez vider vos caves, vos greniers et réaliser de bonnes affaires.

Vous recevrez en retour un reçu et votre numéro d'inscription

Délai d'inscription lundi 5 juin 2017

-
- Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'organisation et du règlement et m'engage à les respecter.
 - *Remboursable seulement en cas d'annulation de la manifestation par les organisateurs.*

Date : -----

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » -----